

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

(11) Nº de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 037 591

(21) Nº d'enregistrement national :

15 55570

(51) Int Cl⁸ : **C 08 L 9/06** (2016.01), C 08 L 53/02, 71/12, C 08 K 3/36, 3/04, B 60 C 1/00

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 18.06.15.

(30) Priorité :

(43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 23.12.16 Bulletin 16/51.

(56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

(60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

Demande(s) d'extension :

(71) Demandeur(s) : COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN Société en commandite par actions — FR et MICHELIN RECHERCHE ET TECHNIQUE S.A. Société anonyme — CH.

(72) Inventeur(s) : CHOUVEL CHRISTOPHE.

(73) Titulaire(s) : COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN Société en commandite par actions, MICHELIN RECHERCHE ET TECHNIQUE S.A. Société anonyme.

(74) Mandataire(s) : MANUF FSE PNEUMATIQUES MICHELIN Société en commandite par actions.

(54) **PNEUMATIQUE POURVU D'UNE BANDE DE ROULEMENT COMPRENNANT UN ELASTOMERE DIENIQUE, UN ELASTOMERE THERMOPLASTIQUE ET UNE RESINE THERMOPLASTIQUE COMPRENNANT DES MOTIFS POLYPHENYLENE ETHER.**

(57) La présente invention concerne un pneumatique comprenant une bande de roulement, un sommet avec une armature de sommet, deux flancs, deux bourrelets, une armature de carcasse ancrée aux deux bourrelets et s'étendant d'un flanc à l'autre, caractérisé en ce que la bande de roulement comprend une composition à base d'au moins un élastomère diénique, à un taux compris entre 35 et 99 pce (parties en poids pour cent parties d'élastomère), un élastomère thermoplastique, à un taux compris entre 1 et 65 pce, et une résine thermoplastique comprenant des motifs polyphényle éther éventuellement substitués, ledit élastomère thermoplastique étant un copolymère bloc comprenant au moins un bloc élastomère de type copolymère statistique butadiène-styrène éventuellement hydrogéné et au moins un bloc thermoplastique de type styrénique.



[0001] La présente invention est relative aux pneumatiques munis d'une bande de roulement.

[0002] Dans un pneumatique conventionnel, la bande de roulement comprend à titre 5 d'élastomère, des élastomères diéniques. Ce type de bande de roulement est bien connu et décrit dans de nombreux documents.

[0003] Dans quelques documents, il a été décrit des bandes de roulement comprenant un mélange d'élastomère diénique et d'élastomère thermoplastique. Par exemple, le document 10 WO 2012/105984 décrit des compositions de bande de roulement comprenant un copolymère styrène-butadiène (SBR), un polybutadiène (BR) et un élastomère thermoplastique styrénique (TPS) insaturé ainsi qu'une charge renforçante pour améliorer la résistance à l'usure des pneumatiques.

[0004] Dans le cadre du compromis entre l'amélioration de la résistance au roulement et de 15 l'amélioration de l'adhérence des pneumatiques sur sol mouillé, les demanderesses ont décrit précédemment dans le document WO 2012/152686 un pneumatique muni d'une bande de roulement comprenant au moins un élastomère thermoplastique, ledit élastomère thermoplastique étant un copolymère bloc comprenant au moins un bloc élastomère et au moins un bloc thermoplastique, et le taux total d'élastomère thermoplastique étant compris dans un domaine variant de 65 à 100 pce (parties en poids pour cent parties d'élastomère). 20 En particulier, les demanderesses ont décrit une bande de roulement comprenant comme élastomère thermoplastique le copolymère tribloc styrène-isoprène-styrène (SIS) comme permettant une diminution de la résistance au roulement par rapport aux bandes de roulement de composition classique.

[0005] Un objectif constant des manufacturiers de pneumatique demeure d'améliorer un 25 équilibre de performances difficiles à concilier, à savoir la résistance au roulement des pneumatiques et leur adhérence sur sol mouillé.

[0006] A présent, les demanderesses ont trouvé de manière surprenante qu'un pneumatique pourvu d'une bande de roulement comprenant un élastomère thermoplastique spécifique,

un élastomère diénique et une résine thermoplastique spécifique permettait d'obtenir un excellent équilibre entre la résistance au roulement et l'adhérence sur sol mouillé.

[0007] L'invention a donc pour objet un pneumatique comprenant une bande de roulement, un sommet avec une armature de sommet, deux flancs, deux bourrelets, une armature de carcasse ancrée aux deux bourrelets et s'étendant d'un flanc à l'autre, caractérisé en ce que la bande de roulement comprend une composition à base d'au moins un élastomère diénique, à un taux compris entre 35 et 99 pce (parties en poids pour cent parties d'élastomère), un élastomère thermoplastique, à un taux compris entre 1 et 65 pce, et une résine thermoplastique comprenant des motifs polyphénylène éther éventuellement substitués, ledit élastomère thermoplastique étant un copolymère bloc comprenant au moins un bloc élastomère de type copolymère statistique butadiène-styrène éventuellement hydrogéné et au moins un bloc thermoplastique de type styrénique.

[0008] Préférentiellement, l'invention concerne un pneumatique tel que défini ci-dessus, dans lequel la masse moléculaire moyenne en nombre de l'élastomère thermoplastique est comprise entre 30 000 et 500 000 g/mol.

[0009] Préférentiellement également, l'invention concerne un pneumatique tel que défini ci-dessus, dans lequel le ou les blocs élastomères du copolymère bloc sont choisis parmi les élastomères ayant une température de transition vitreuse inférieure à 25°C.

[0010] Préférentiellement encore, l'invention concerne un pneumatique tel que défini ci-dessus, dans lequel le ou les blocs élastomères SBR ont une teneur en styrène comprise dans un domaine allant de 10 à 60%. De préférence, le ou les blocs élastomères SBR ont une teneur en liaisons -1,2 pour la partie butadiénique comprise dans un domaine allant de 4% à 75% molaire, et une teneur en liaisons -1,4 comprise dans un domaine allant de 20% et 96% molaire. De préférence également, le ou les blocs élastomères SBR sont hydrogénés de telle manière qu'une proportion allant de 25 à 100 % molaire des doubles liaisons dans la portion butadiène sont hydrogénées, plus préférentiellement, une proportion allant de 50 à 100 % molaire, et de préférence de 80 à 100 % molaire des doubles liaisons dans la portion butadiène sont hydrogénées.

[0011] De manière préférentielle, l'invention concerne un pneumatique tel que défini ci-dessus, dans lequel le ou les blocs thermoplastiques styréniques du copolymère bloc sont choisis parmi les polymères ayant une température de transition vitreuse supérieure à 80°C, et, dans le cas d'un bloc thermoplastique semi cristallin, une température de fusion supérieure à 80°C. De préférence, la fraction de bloc thermoplastique styrénique dans le copolymère bloc est comprise dans un domaine allant de 5 à 70 %. De préférence, le ou les blocs thermoplastiques du copolymère bloc sont choisis parmi les polystyrènes, préférentiellement parmi les polystyrènes obtenus à partir de monomères styréniques choisis dans le groupe constitué par le styrène non substitué, les styrènes substitués et leurs mélanges ; et plus préférentiellement, parmi les polystyrènes obtenus à partir de monomères styréniques choisis dans le groupe constitué par le styrène non substitué, les méthylstyrènes, le para-tertio-butylstyrène, les chlorostyrènes, les bromostyrènes, les fluorostyrènes, le para-hydroxy-styrène, et les mélanges de ces derniers. Très préférentiellement, le ou les blocs thermoplastiques du copolymère bloc sont choisis parmi les polystyrènes obtenus à partir de monomères styréniques choisis dans le groupe constitué par le styrène non substitué, l'o-méthylstyrène, le m-méthylstyrène, le p-méthylstyrène, l'alpha-méthylstyrène, l'alpha-2-diméthylstyrène, l'alpha-4-diméthylstyrène, le diphenyléthylène, le para-tertio-butylstyrène, l'o-chlorostyrène, le m-chlorostyrène, le p-chlorostyrène, le 2,4-dichlorostyrène, le 2,6-dichlorostyrène, le 2,4,6-trichlorostyrène, l'o-bromostyrène, le m-bromostyrène, le p-bromostyrène, le 2,4-dibromostyrène, le 2,6-dibromostyrène, le 2,4,6-tribromostyrène, l'o-fluorostyrène, le m-fluorostyrène, le p-fluorostyrène, le 2,4-difluorostyrène, le 2,6-difluorostyrène, le 2,4,6-trifluorostyrène, le para-hydroxy-styrène, et les mélanges de ces derniers. Plus préférentiellement, le ou les blocs thermoplastiques du copolymère bloc sont obtenus à partir de polystyrène non substitué.

[0012] Préférentiellement, l'invention concerne un pneumatique tel que défini ci-dessus, dans lequel l'élastomère diénique (c'est-à-dire le ou les élastomères diéniques) est choisi dans le groupe constitué par les élastomères diéniques essentiellement insaturés, et les mélanges de ces derniers. De préférence, l'élastomère diénique est choisi dans le groupe constitué par les homopolymères obtenus par polymérisation d'un monomère diène conjugué ayant de 4 à 12 atomes de carbone, les copolymères obtenus par

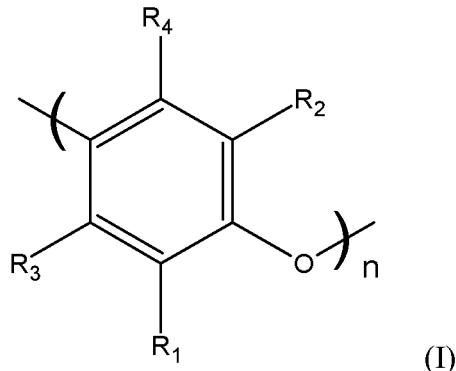
copolymérisation d'un ou plusieurs diènes conjugués entre eux ou avec un ou plusieurs composés vinyle aromatique ayant de 8 à 20 atomes de carbone, et les mélanges de ces derniers. Plus préférentiellement, l'élastomère diénique est choisi dans le groupe constitué par les polybutadiènes, les polyisoprènes de synthèse, le caoutchouc naturel, les 5 copolymères de butadiène, les copolymères d'isoprène et les mélanges de ces élastomères. De manière très préférentielle, l'élastomère diénique est choisi dans le groupe constitué par les copolymères de butadiène et de styrène.

[0013] De manière préférentielle, l'invention concerne un pneumatique tel que défini ci-dessus, dans lequel le taux d'élastomère diénique est compris dans un domaine allant de 40 10 à 90 pce et le taux d'élastomère thermoplastique est compris dans un domaine allant de 10 à 60 pce. Préférentiellement, le taux d'élastomère diénique est compris dans un domaine allant de 50 à 80 pce et le taux d'élastomère thermoplastique est compris dans un domaine allant de 20 à 50 pce. Plus préférentiellement, le taux d'élastomère diénique est compris dans un domaine allant de 55 à 70 pce et le taux d'élastomère thermoplastique est compris 15 dans un domaine allant de 30 à 45 pce.

[0014] Préférentiellement, l'invention concerne un pneumatique tel que défini ci-dessus, dans lequel la résine thermoplastique à base de motifs polyphénylène éther éventuellement substitués présente une température de transition vitreuse (Tg), mesurée par DSC selon la norme ASTM D3418 de 1999, comprise dans un domaine allant de 0 à 280°C, de 20 préférence de 5 à 250°C.

[0015] De manière préférentielle, l'invention concerne un pneumatique tel que défini ci-dessus, dans lequel la résine thermoplastique à base de motifs polyphénylène éther éventuellement substitués est un composé comprenant majoritairement des motifs polyphénylène de formule générale (I) :

- 5 -



dans laquelle :

- R1, R2, R3 et R4 représentent indépendamment les uns des autres des groupements identiques ou différents choisis parmi les groupements hydrogène, hydroxy, alkoxy, halogène, amino, alkylamino, dialkylamino ou les groupements hydrocarbonés comportant au moins 2 atomes de carbone, éventuellement interrompus par des hétéroatomes et éventuellement substitués ; R1 et R3 d'une part et R2 et R4 d'autre part pouvant former ensemble avec les atomes de carbones auxquels ils se rattachent un ou plusieurs cycles accolés au cycle benzénique du composé de formule (I) ,
- 5 - n est un entier compris dans un domaine allant de 3 à 300.

- [0016]** De manière plus préférentielle, l'invention concerne un pneumatique tel que défini ci-dessus, dans lequel dans lequel la résine thermoplastique à base de motifs polyphénylène éther éventuellement substitués est un composé comprenant majoritairement des motifs polyphénylène de formule générale (I) dans laquelle R1, R2, R3 et R4 représentent indépendamment les uns des autres des groupements identiques ou différents choisis parmi :

- l'hydrogène,
- les groupements hydroxy, alkoxy, halogène, amino, alkylamino, dialkylamino,
- les groupements alkyles linéaire, ramifiés ou cycliques, comprenant de 1 à 25 atomes de 20 carbone (de préférence de 2 à 18), éventuellement interrompus par des hétéroatomes choisis parmi l'azote, l'oxygène et le soufre, et éventuellement substitués par des groupements hydroxy, alkoxy, amino, alkylamino, dialkylamino, ou halogène,
- les groupements aryles comprenant de 6 à 18 atomes de carbones (de préférence de 6 à 12), éventuellement substitués par des groupements hydroxy, alkoxy, amino, alkylamino, 25 dialkylamino, alkyle, ou halogène.

- [0017]** Plus préférentiellement, l'invention concerne un pneumatique tel que défini ci-dessus, dans lequel la résine thermoplastique à base de motifs polyphénylène éther éventuellement substitués est un composé comprenant majoritairement des motifs polyphénylène de formule générale (I) dans laquelle R1, R2, R3 et R4 représentent 5 indépendamment les uns des autres des groupements identiques ou différents choisis parmi :
- l'hydrogène,
 - les groupements hydroxy, alkoxy comportant de 1 à 6 atomes de carbone, halogène, amino, alkylamino comportant de 1 à 6 atomes de carbone, dialkylamino comportant de 2 à 10 12 atomes de carbone,
 - les groupements alkyles linéaire, ramifiés ou cycliques, comprenant de 1 à 12 atomes de carbone (de préférence de 2 à 6), éventuellement interrompus par des hétéroatomes et éventuellement substitués par des groupements hydroxy, alkoxy comportant de 1 à 6 atomes de carbone, amino, alkylamino comportant de 1 à 6 atomes de carbone, 15 dialkylamino comportant de 2 à 12 atomes de carbone, ou halogène,
 - les groupements aryles comprenant de 6 à 18 atomes de carbones (de préférence de 6 à 12), éventuellement substitués par des groupements hydroxy, alkoxy comportant de 1 à 6 atomes, amino, alkylamino comportant de 1 à 6 atomes, dialkylamino comportant de 2 à 12 atomes de carbone, alkyle comportant de 1 à 12 atomes de carbone, ou halogène.
- 20 **[0018]** De manière préférentielle également, l'invention concerne un pneumatique tel que défini ci-dessus, dans lequel R1 et R2 représentent un groupement alkyle et en particulier un groupe méthyle ; et R3 et R4 représentent des atomes d'hydrogène.
- [0019]** Préférentiellement, l'invention concerne un pneumatique tel que défini ci-dessus, dans lequel la résine thermoplastique à base de motifs polyphénylène éther éventuellement 25 substitués est un composé comprenant majoritairement des motifs polyphénylène de formule générale (I) dans laquelle n est un entier compris dans un domaine allant de 3 à 50, de préférence de 5 à 30, mieux de 6 à 20.
- [0020]** De préférence, l'invention concerne un pneumatique tel que défini ci-dessus, dans lequel la résine thermoplastique à base de motifs polyphénylène éther éventuellement

substitués est un composé comprenant à plus de 80% en poids, de préférence à plus de 95% en poids, des motifs polyphénylène de formule générale (I).

[0021] De préférence également, l'invention concerne un pneumatique tel que défini ci-dessus, dans lequel le taux de ladite résine thermoplastique à base de motifs polyphénylène éther éventuellement substitués est compris dans un domaine allant de 1 à 50 pce, de préférence de 2 à 40 pce. Plus préférentiellement, le taux de ladite résine thermoplastique à base de motifs polyphénylène éther éventuellement substitués est compris dans un domaine allant de 2 à 30 pce, de préférence de 2 à 20 pce.

[0022] De manière préférentielle également, l'invention concerne un pneumatique tel que défini ci-dessus, dans lequel la composition de la bande de roulement comprend en outre de la charge renforçante, à un taux inférieur à 80 pce, de préférence inférieur à 60 pce. De préférence, le taux de charge renforçante est de 3 à 50 pce, de préférence de 5 à 40 pce. Préférentiellement, la charge renforçante est du noir de carbone et/ou de la silice. Selon un mode de réalisation préféré, la charge renforçante majoritaire est de la silice.

15 Alternativement et préférentiellement également, la charge renforçante majoritaire est du noir de carbone.

[0023] De préférence, l'invention concerne un pneumatique tel que défini ci-dessus, dans lequel la composition de la bande de roulement ne comprend pas de système plastifiant autre que la résine PPE, ou en comprend avec un taux total de plastifiant inférieur à 20 pce, de préférence inférieur à 15 pce.

[0024] De manière préférentielle, l'invention concerne un pneumatique tel que défini ci-dessus, dans lequel la composition de la bande de roulement comprend en outre un système de réticulation.

[0025] L'invention concerne plus particulièrement les pneumatiques destinés à équiper des véhicules sans moteur tels que les bicyclettes, ou des véhicules à moteur de type tourisme, SUV ("Sport Utility Vehicles"), deux roues (notamment motos), avions, comme des véhicules industriels choisis parmi camionnettes, « Poids-lourd » – c'est-à-dire métro, bus, engins de transport routier (camions, tracteurs, remorques), véhicules hors-la-route tels qu'engins agricoles ou de génie civil –, autres véhicules de transport ou de manutention.

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'INVENTION

[0026] Dans la présente description, sauf indication expresse différente, tous les pourcentages (%) indiqués sont des pourcentages en masse.

[0027] Par ailleurs, le terme « pce » (en anglais « phr ») signifie au sens de la présente demande de brevet, partie en poids pour cent parties d'élastomère, thermoplastiques et non thermoplastiques confondus. Au sens de la présente invention, les élastomères thermoplastiques (TPE) font partie des élastomères.

[0028] D'autre part, tout intervalle de valeurs désigné par l'expression « entre a et b » représente le domaine de valeurs allant de plus de a à moins de b (c'est-à-dire bornes a et b exclues) tandis que tout intervalle de valeurs désigné par l'expression « de a à b » signifie le domaine de valeurs allant de a jusqu'à b (c'est-à-dire incluant les bornes strictes a et b).

[0029] Enfin, lorsqu'on fait référence à un composé « majoritaire », on entend au sens de la présente invention, que ce composé est majoritaire parmi les composés du même type dans la composition, c'est-à-dire que c'est celui qui représente la plus grande quantité en masse parmi les composés du même type. Ainsi, par exemple, une charge renforçante majoritaire est la charge renforçante représentant la plus grande masse par rapport à la masse totale des charges renforçantes dans la composition. Au contraire, un composé « minoritaire » est un composé qui ne représente pas la fraction massique la plus grande parmi les composés du même type.

20 **1. Composition de la bande de roulement**

[0030] Le pneumatique selon l'invention a pour caractéristique essentielle de comprendre une bande de roulement, un sommet avec une armature de sommet, deux flancs, deux bourrelets, une armature de carcasse ancrée aux deux bourrelets et s'étendant d'un flanc à l'autre, dans lequel la bande de roulement comprend une composition à base d'au moins un élastomère diénique, à un taux compris entre 35 et 99 pce (parties en poids pour cent parties d'élastomère), un élastomère thermoplastique, à un taux compris entre 1 et 65 pce, et une résine thermoplastique comprenant des motifs polyphénylène éther éventuellement substitués, ledit élastomère thermoplastique étant un copolymère bloc comprenant au

moins un bloc élastomère de type copolymère statistique butadiène-styrène éventuellement hydrogéné et au moins un bloc thermoplastique de type styrénique.

1.1 Elastomère thermoplastique (TPE) spécifique à blocs SBR et PS

[0031] De manière générale, les élastomères thermoplastiques (en abrégé « TPE ») ont une 5 structure intermédiaire entre polymères thermoplastiques et élastomères. Ce sont des copolymères à blocs, constitués de blocs rigides, thermoplastiques, reliés par des blocs souples, élastomères.

[0032] Pour les besoins de l'invention, ledit élastomère thermoplastique spécifique est un 10 copolymère bloc comprenant au moins un bloc élastomère de type copolymère statistique butadiène-styrène (SBR) éventuellement hydrogéné et au moins un bloc thermoplastique de type copolymère styrénique (PS). Dans ce qui suit, lorsqu'il est fait référence à un bloc SBR, il s'agit donc d'un bloc élastomérique majoritairement (c'est-à-dire à plus de 50% en poids, de préférence à plus de 80 % en poids) composé d'un copolymère statistique de butadiène et de styrène, ce copolymère pouvant ou non être hydrogéné, et, lorsqu'il est fait 15 référence à un bloc styrénique, il s'agit d'un bloc composé majoritairement (c'est-à-dire à plus de 50% en poids, de préférence à plus de 80 % en poids) d'un polymère styrénique tel qu'un polystyrène.

1.1.1. Structure du TPE à blocs SBR et PS

[0033] La masse moléculaire moyenne en nombre (notée Mn) du TPE à blocs SBR et PS 20 est préférentiellement comprise entre 30 000 et 500 000 g/mol, plus préférentiellement comprise entre 40 000 et 400 000 g/mol. En dessous des minima indiqués, la cohésion entre les chaînes d'élastomère SBR du TPE à blocs SBR et PS, notamment en raison de sa dilution éventuelle (en présence d'une huile d'extension), risque d'être affectée ; d'autre part, une augmentation de la température d'usage risque d'affecter les propriétés mécaniques, notamment les propriétés à la rupture, avec pour conséquence une 25 performance diminuée "à chaud". Par ailleurs, une masse Mn trop élevée peut être pénalisante pour la mise en oeuvre. Ainsi, on a constaté qu'une valeur comprise dans un domaine de 50 000 à 300 000 g/mol et mieux, de 60 000 à 150 000 était particulièrement

bien adaptée, notamment à une utilisation du TPE à blocs SBR et PS dans une composition pour bande de roulement de pneumatique.

[0034] La masse moléculaire moyenne en nombre (Mn) de l'élastomère TPE à blocs SBR et PS est déterminée de manière connue, par chromatographie d'exclusion stérique (SEC).

5 Par exemple dans le cas des élastomères thermoplastiques styréniques, l'échantillon est préalablement solubilisé dans du tétrahydrofurane à une concentration d'environ 1 g/l ; puis la solution est filtrée sur filtre de porosité 0,45 µm avant injection. L'appareillage utilisé est une chaîne chromatographique « WATERS alliance ». Le solvant d'élution est le tétrahydrofurane, le débit de 0,7 ml/min, la température du système de 35°C et la durée 10 d'analyse de 90 min. On utilise un jeu de quatre colonnes WATERS en série, de dénominations commerciales « STYRAGEL » (« HMW7 », « HMW6E » et deux « HT6E »). Le volume injecté de la solution de l'échantillon de polymère est de 100 µl. Le détecteur est un réfractomètre différentiel « WATERS 2410 » et son logiciel associé d'exploitation des données chromatographiques est le système « WATERS 15 MILLENIUM ». Les masses molaires moyennes calculées sont relatives à une courbe d'étalonnage réalisée avec des étalons de polystyrène. Les conditions sont adaptables par l'homme du métier.

20 **[0035]** La valeur de l'indice de polydispersité Ip (rappel : $Ip = Mw/Mn$ avec Mw masse moléculaire moyenne en poids et Mn masse moléculaire moyenne en nombre) du TPE à blocs SBR et PS est de préférence inférieure à 3 ; plus préférentiellement inférieure à 2 et encore plus préférentiellement inférieure à 1,5.

25 **[0036]** De manière connue, les TPE à blocs SBR et PS présentent deux pics de température de transition vitreuse (Tg, mesurée selon ASTM D3418), la température la plus basse étant relative à la partie élastomère SBR du TPE à blocs SBR et PS, et la température la plus haute étant relative à la partie thermoplastique PS du TPE à blocs SBR et PS. Ainsi, les blocs souples SBR des TPE à blocs SBR et PS se définissent par une Tg inférieure à la température ambiante (25°C), tandis que les blocs rigides PS ont une Tg supérieure à 80°C.

[0037] Dans la présente demande, lorsqu'il est fait référence à la température de transition vitreuse du TPE à blocs SBR et PS, il s'agit de la Tg relative au bloc élastomère SBR. Le

TPE à blocs SBR et PS présente préférentiellement une température de transition vitreuse ("Tg") qui est préférentiellement inférieure ou égale à 25°C, plus préférentiellement inférieure ou égale à 10°C. Une valeur de Tg supérieure à ces minima peut diminuer les performances de la bande de roulement lors d'une utilisation à très basse température ; pour 5 une telle utilisation, la Tg du TPE à blocs SBR et PS est plus préférentiellement encore inférieure ou égale à -10°C. De manière préférentielle également, la Tg du TPE à blocs SBR et PS est supérieure à -100°C.

[0038] Les TPE à blocs SBR et PS peuvent être des copolymères avec un petit nombre de blocs (moins de 5, typiquement 2 ou 3), auquel cas ces blocs ont de préférence des masses 10 élevées, supérieures à 15000 g/mol. Ces TPE à blocs SBR et PS peuvent être par exemple des copolymères diblocs, comprenant un bloc thermoplastique et un bloc élastomère. Ce sont souvent aussi des élastomères triblocs avec deux segments rigides reliés par un segment souple. Les segments rigides et souples peuvent être disposés linéairement, en étoile ou branchés. Typiquement, chacun de ces segments ou blocs contient souvent au 15 minimum plus de 5, généralement plus de 10 unités de base (par exemple unités styrène et unités butadiène/styrène pour un copolymère blocs styrène/ SBR/ styrène).

[0039] Les TPE à blocs SBR et PS peuvent aussi comprendre un grand nombre de blocs (plus de 30, typiquement de 50 à 500) plus petits, auquel cas ces blocs ont de préférence des masses peu élevées, par exemple de 500 à 5000 g/mol, ces TPE à blocs SBR et PS 20 seront appelés TPE à blocs SBR et PS multiblocs par la suite, et sont un enchaînement blocs élastomères – blocs thermoplastiques.

[0040] Selon une première variante, le TPE à blocs SBR et PS se présente sous une forme linéaire. Par exemple, le TPE à blocs SBR et PS est un copolymère dibloc : bloc PS / bloc SBR. Le TPE à blocs SBR et PS peut aussi être un copolymère tribloc : bloc PS / bloc SBR 25 / bloc PS, c'est-à-dire un bloc élastomère central et de deux blocs thermoplastiques terminaux, à chacune des deux extrémités du bloc élastomère. Également, le TPE à blocs SBR et PS multibloc peut être un enchaînement linéaire de blocs élastomères SBR – blocs thermoplastiques PS.

[0041] Selon une autre variante de l'invention, le TPE à blocs SBR et PS utile pour les besoins de l'invention se présente sous une forme étoilée à au moins trois branches. Par exemple, le TPE à blocs SBR et PS peut alors se composer d'un bloc élastomère SBR étoilé à au moins trois branches et d'un bloc thermoplastique PS, situé à l'extrémité de 5 chacune des branches du bloc élastomère SBR. Le nombre de branches de l'élastomère central peut varier, par exemple de 3 à 12, et de préférence de 3 à 6.

[0042] Selon une autre variante de l'invention, le TPE à blocs SBR et PS se présente sous une forme branchée ou dendrimère. Le TPE à blocs SBR et PS peut alors se composer d'un bloc élastomère SBR branché ou dendrimère et d'un bloc thermoplastique PS, situé à 10 l'extrémité des branches du bloc élastomère dendrimère.

1.1.2. Nature des blocs élastomères

[0043] Les blocs élastomères du TPE à blocs SBR et PS pour les besoins de l'invention, peuvent être tous les élastomères de type copolymère statistique de butadiène et de styrène (SBR) connus de l'homme de l'art.

15 **[0044]** La fraction de bloc élastomère SBR dans le TPE à blocs SBR et PS est comprise dans un domaine allant de 30 à 95 %, préférentiellement de 40 à 92 %, plus préférentiellement de 50 à 90%.

[0045] Ces blocs SBR possèdent de préférence une Tg (température de transition vitreuse) mesurée par DSC selon la norme ASTM D3418 de 1999, inférieure à 25°C, 20 préférentiellement inférieure à 10°C, plus préférentiellement inférieure à 0°C et très préférentiellement inférieure à -10°C. De manière préférentielle également, la Tg des blocs SBR est supérieure à -100°C. Conviennent notamment, les blocs SBR ayant une Tg comprise entre 20°C et -70°C et plus particulièrement entre 0°C et -50°C.

25 **[0046]** De manière bien connue, le bloc SBR comprend une teneur en styrène, une teneur en liaisons -1,2 de la partie butadiénique, et une teneur en liaisons -1,4 de la partie butadiénique, cette dernière se composant d'une teneur en liaisons trans-1,4 et d'une teneur en liaisons cis-1,4 lorsque la partie butadiénique n'est pas hydrogénée.

[0047] De manière préférentielle, on utilise notamment un bloc SBR ayant une teneur en styrène comprise, par exemple dans un domaine allant de 10 à 60% en poids, de préférence de 20% à 50% en poids, et pour la partie butadiénique, une teneur en liaisons -1,2 comprise dans un domaine allant de 4% à 75% (% molaire), et une teneur en liaisons -1,4 comprise 5 dans un domaine allant de 20% et 96% (% molaire).

[0048] La détermination du taux d'hydrogénéation est réalisée par une analyse RMN. Les spectres sont acquis sur un spectromètre Avance 500 MHz BRUKER équipé d'une Cryosonde ^1H -X 5 mm. L'expérience RMN ^1H quantitative, utilise une séquence simple impulsion 30° et un délai de répétition de 5 secondes entre chaque acquisition. 10 64 accumulations sont réalisées. Les échantillons (environ 25mg) sont solubilisés dans le CS_2 environ 1mL, 100 μl de cyclohexane deutéré sont ajouté pour faire le lock pendant l'acquisition. Les déplacements chimiques sont calibrés par rapport à l'impureté protonée du CS_2 δ ppm ^1H à 7.18 ppm référencé sur le TMS (δ ppm ^1H à 0ppm). Le spectre RMN ^1H permet de quantifier la microstructure par intégration des massifs de signaux 15 caractéristiques des différents motifs :

- Le styrène provenant du SBR et des blocs polystyrène. Il est quantifiable dans la zone des aromatiques entre 6,0ppm et 7,3ppm pour 5 protons (en retirant l'intégrale du signal de l'impureté du CS_2 à 7,18ppm).
- 20 - Le PB1-2 provenant du SBR. Il est quantifiable dans la zone des éthyléniques entre 4,6ppm et 5,1ppm pour 2 protons.
- Le PB1-4 provenant du SBR. Il est quantifiable dans la zone des éthyléniques entre 5,1ppm et 6,1ppm pour 2 protons et en supprimant 1 proton du motif PB1-2.
- 25 - Le PB1-2 hydrogéné provenant de l'hydrogénéation et ne présentant que des protons aliphatiques. Les CH3 pendant du PB1-2 hydrogéné ont été identifiés et sont quantifiables dans la zone des aliphatiques entre 0,4 et 0,8ppm pour 3 protons.
- Le PB1-4 hydrogéné provenant de l'hydrogénéation et ne présentant que des protons aliphatiques. Il sera déduit par soustraction des protons aliphatiques des différents motifs en le considérant pour 8 protons.

[0049] La quantification de la microstructure peut être réalisée en % molaire comme suit : %molaire d'un motif = Intégrale 1H d'un motif/ Σ (intégrales 1H de chaque motif). Par exemple pour un motif de styrène : %molaire du styrène = (Intégrale 1H du styrène) / (Intégrale 1H du styrène+ Intégrale 1H du PB1-2 + Intégrale 1H du PB1-4 + Intégrale 1H 5 du PB1-2 hydrogéné + Intégrale 1H du PB1-4 hydrogéné).

[0050] Selon le taux d'hydrogénéation du bloc SBR, la teneur en double liaison de la partie butadiénique du bloc SBR peut diminuer jusqu'à une teneur de 0% molaire pour un bloc SBR totalement hydrogéné. De préférence, dans les TPE à blocs SBR et PS utiles aux besoins de l'invention, le bloc élastomère SBR est hydrogéné de telle manière qu'une 10 proportion allant de 25 à 100 % molaire des doubles liaisons dans la portion butadiène sont hydrogénées. Plus préférentiellement de 50 à 100% molaire et de manière très préférentielle de 80 à 100% molaire des doubles liaisons dans la portion butadiène sont hydrogénées.

[0051] Au sens de la présente invention, la partie styrénique des blocs SBR peut être 15 composée par des monomères choisis parmi les monomères styréniques, et notamment choisis dans le groupe constitué par le styrène non substitué, les styrènes substitués et leurs mélanges. Parmi les styrènes substitués, on choisira préférentiellement ceux choisis dans le groupe constitué par les méthylstyrènes (préférentiellement l'o-méthylstyrène, le m-méthylstyrène et le p-méthylstyrène, l'alpha-méthylstyrène, l'alpha-2-diméthylstyrène, 20 l'alpha-4-diméthylstyrène et le diphenyléthylène), le para-tertio-butylstyrène, les chlorostyrènes (préférentiellement l'o-chlorostyrène, le m-chlorostyrène, le p-chlorostyrène, le 2,4-dichlorostyrène, le 2,6-dichlorostyrène et le 2,4,6-trichlorostyrène), les bromostyrènes (préférentiellement l'o-bromostyrène, le m-bromostyrène, le p-bromostyrène, le 2,4-dibromostyrène, le 2,6-dibromostyrène et les 2,4,6-tribromostyrène), 25 les fluorostyrènes (préférentiellement l'o-fluorostyrène, le m-fluorostyrène, le p-fluorostyrène, le 2,4-difluorostyrène, le 2,6-difluorostyrène et les 2,4,6-trifluorostyrène), le para-hydroxy-styrène, et les mélanges de ces derniers.

[0052] Selon un mode de réalisation préférentiel de l'invention, les blocs élastomères du TPE à blocs SBR et PS présentent au total, une masse moléculaire moyenne en nombre 30 ("M_n") allant de 25 000 g/mol à 350 000g/mol, de préférence de 35 000 g/mol à 250 000

g/mol de manière à conférer au TPE à blocs SBR et PS de bonnes propriétés élastomériques et une tenue mécanique suffisante et compatible avec l'utilisation en bande de roulement de pneumatique.

[0053] Le bloc élastomère peut également être constitué de plusieurs blocs élastomères tels
5 que définis ci-dessus.

1.1.3. Nature des blocs thermoplastiques

[0054] On utilisera pour la définition des blocs thermoplastiques la caractéristique de température de transition vitreuse (Tg) du bloc rigide thermoplastique. Cette caractéristique est bien connue de l'homme du métier. Elle permet notamment de choisir la
10 température de mise en œuvre industrielle (transformation). Dans le cas d'un polymère (ou d'un bloc de polymère) amorphe, la température de mise en œuvre est choisie sensiblement supérieure à la Tg. Dans le cas spécifique d'un polymère (ou d'un bloc de polymère) semi-cristallin, on peut observer une température de fusion alors supérieure à la température de transition vitreuse. Dans ce cas, c'est plutôt la température de fusion (Tf) qui permet de
15 choisir la température de mise en œuvre du polymère (ou bloc de polymère) considéré. Ainsi, par la suite, lorsqu'on parlera de « Tg (ou Tf, le cas échéant) », il faudra considérer qu'il s'agit de la température utilisée pour choisir la température de mise œuvre.

[0055] Pour les besoins de l'invention, les élastomères TPE à blocs SBR et PS comprennent un ou plusieurs bloc(s) thermoplastique(s) ayant de préférence une Tg (ou Tf, le cas échéant) supérieure ou égale à 80°C et constitué(s) à partir de monomères styréniques polymérisés (PS). Préférentiellement, ce bloc thermoplastique a une Tg (ou Tf, le cas échéant) comprise dans un domaine variant de 80°C à 250°C. De préférence, la Tg (ou Tf, le cas échéant) de ce bloc thermoplastique est préférentiellement de 80°C à 200°C, plus préférentiellement de 80°C à 180°C.

25 [0056] La fraction de bloc thermoplastique PS dans le TPE à blocs SBR et PS est comprise dans un domaine allant de 5 à 70 %, préférentiellement de 8 à 60 %, plus préférentiellement de 10 à 50%.

- [0057]** Les blocs thermoplastiques du TPE à blocs SBR sont des blocs polystyrènes. Les polystyrènes préférentiels sont obtenus à partir de monomères styréniques choisis dans le groupe constitué par le styrène non substitué, les styrènes substitués et leurs mélanges. Parmi les styrènes substitués, on choisira préférentiellement ceux choisis dans le groupe 5 constitué par les méthylstyrènes (préférentiellement l'o-méthylstyrène, le m-méthylstyrène et le p-méthylstyrène, l'alpha-méthylstyrène, l'alpha-2-diméthylstyrène, l'alpha-4-diméthylstyrène et le diphenyléthylène), le para-tertio-butylstyrène, les chlorostyrènes (préférentiellement l'o-chlorostyrène, le m-chlorostyrène, le p-chlorostyrène, le 2,4-dichlorostyrène, le 2,6-dichlorostyrène et le 2,4,6-trichlorostyrène), les bromostyrènes 10 (préférentiellement l'o-bromostyrène, le m-bromostyrène, le p-bromostyrène, le 2,4-dibromostyrène, le 2,6-dibromostyrène et le 2,4,6-tribromostyrène), les fluorostyrènes (préférentiellement l'o-fluorostyrène, le m-fluorostyrène, le p-fluorostyrène, le 2,4-difluorostyrène, le 2,6-difluorostyrène et le 2,4,6-trifluorostyrène), le para-hydroxy-styrène, et les mélanges de ces derniers.
- 15 **[0058]** De manière très préférentielle, les blocs thermoplastiques du TPE à blocs SBR sont des blocs obtenus à partir de polystyrène non substitué.
- [0059]** Selon une variante de l'invention, le bloc polystyrène tel que défini ci-dessus peut être copolymérisé avec au moins un autre monomère de manière à former un bloc thermoplastique ayant une Tg (ou Tf, le cas échéant) telle que définie ci-dessus.
- 20 **[0060]** A titre d'illustration, cet autre monomère susceptible de copolymériser avec le monomère polymérisé, peut être choisi parmi les monomères diènes, plus particulièrement, les monomères diènes conjugués ayant 4 à 14 atomes de carbone, et les monomères de type vinylaromatiques ayant de 8 à 20 atomes de carbone.
- [0061]** Selon l'invention, les blocs thermoplastiques du TPE à blocs SBR et PS présentent 25 au total, une masse moléculaire moyenne en nombre ("Mn") allant de 5 000 g/mol à 150 000 g/mol, de manière à conférer au TPE à blocs SBR et PS de bonnes propriétés élastomériques et une tenue mécanique suffisante et compatible avec l'utilisation en bande de roulement de pneumatique.

[0062] Le bloc thermoplastique peut également être constitué de plusieurs blocs thermoplastiques tels que définis ci-dessus.

1.1.4. Exemples de TPE à blocs SBR et PS

[0063] A titre d'exemples d'élastomères TPE à blocs SBR et PS commercialement disponibles, on peut citer les élastomères de type SOE, commercialisés par la société Asahi Kasei sous la dénomination « SOE S1611 », « SOE L605 » ou encore « SOE L606 ».

1.1.5. Quantité de TPE à blocs SBR et PS

[0064] Dans la composition de bande de roulement du pneumatique de l'invention, l'élastomère TPE (c'est à dire le ou les élastomères TPE) à blocs SBR et PS représente entre 1 et 65%, de préférence de 10 à 60% en poids, plus préférentiellement de 20 à 50% et très préférentiellement de 30 à 45% en poids de l'ensemble des élastomères présents dans la composition élastomère.

[0065] Ainsi, la quantité d'élastomère TPE à blocs SBR et PS est comprise dans un domaine qui varie entre 1 et 65 pce, préférentiellement de 10 à 60 pce, mieux de 20 à 50 pce et notamment de 30 à 45 pce. En effet, avec une quantité d'élastomère TPE à blocs SBR et PS inférieure à 1 pce l'effet sur la diminution de la résistance au roulement est peu notable tandis qu'au-delà de 65 pce d'élastomère TPE à blocs SBR et PS, la composition prend une nature thermoplastique avec pour conséquence une très forte évolution des propriétés avec la température.

20 1.2 Elastomère Diénique

[0066] La composition de la bande de roulement selon l'invention, comporte au moins un (c'est-à-dire un ou plusieurs) caoutchouc diénique. Le taux total d'élastomère diénique est compris entre 35 et 99 pce, de préférence dans un domaine variant de 40 à 90 pce, préférentiellement de 50 à 80 pce, plus préférentiellement de 55 à 70 pce.

25 [0067] Par élastomère ou caoutchouc « diénique », doit être compris de manière connue un (on entend un ou plusieurs) élastomère issu au moins en partie (i.e. ; un homopolymère ou

un copolymère) de monomères diènes (monomères porteurs de deux doubles liaisons carbone carbone, conjuguées ou non).

[0068] Ces élastomères diéniques peuvent être classés dans deux catégories : "essentiellement insaturés" ou "essentiellement saturés".

5 **[0069]** On entend en général par "essentiellement insaturé", un élastomère diénique issu au moins en partie de monomères diènes conjugués, ayant un taux de motifs ou unités d'origine diénique (diènes conjugués) qui est supérieur à 15% (% en mole). Dans la catégorie des élastomères diéniques "essentiellement insaturés", on entend en particulier par élastomère diénique "fortement insaturé" un élastomère diénique ayant un taux de 10 motifs d'origine diénique (diènes conjugués) qui est supérieur à 50%.

[0070] C'est ainsi que des élastomères diéniques tels que certains caoutchoucs butyl ou les copolymères de diènes et d'alpha oléfines type EPDM peuvent être qualifiés d'élastomères diéniques "essentiellement saturés" (taux de motifs d'origine diénique faible ou très faible, toujours inférieur à 15%).

15 **[0071]** Ces définitions étant données, on entend plus particulièrement par élastomère diénique, quelque soit la catégorie ci-dessus, susceptible d'être utilisé dans les compositions conformes à l'invention:

(a) - tout homopolymère obtenu par polymérisation d'un monomère diène conjugué ayant de 4 à 12 atomes de carbone;

20 (b) - tout copolymère obtenu par copolymérisation d'un ou plusieurs diènes conjugués entre eux ou avec un ou plusieurs composés vinyle aromatique ayant de 8 à 20 atomes de carbone;

25 (c) - un copolymère ternaire obtenu par copolymérisation d'éthylène, d'une α -oléfine ayant 3 à 6 atomes de carbone avec un monomère diène non conjugué ayant de 6 à 12 atomes de carbone, comme par exemple les élastomères obtenus à partir d'éthylène, de propylène avec un monomère diène non conjugué du type précité tel que notamment l'hexadiène-1,4, l'éthylidène norbornène, le dicyclopentadiène;

(d) - un copolymère d'isobutène et d'isoprène (caoutchouc diénique butyl), ainsi que les versions halogénées, en particulier chlorées ou bromées, de ce type de copolymère.

5 [0072] Tout type d'élastomère diénique peut être utilisé dans l'invention. Lorsque la composition contient un système de vulcanisation, on utilise de préférence, des élastomères essentiellement insaturés, en particulier des types (a) et (b) ci-dessus, pour la fabrication de la bande de roulement du pneumatique selon la présente invention.

10 [0073] A titre de diènes conjugués conviennent notamment le butadiène-1,3, le 2-méthyl-1,3-butadiène, les 2,3-di(alkyle en C₁-C₅)-1,3-butadiènes tels que par exemple le 2,3-diméthyl-1,3-butadiène, le 2,3-diéthyl-1,3-butadiène, le 2-méthyl-3-éthyl-1,3-butadiène, le 2-méthyl-3-isopropyl-1,3-butadiène, un aryl-1,3-butadiène, le 1,3-pentadiène, le 2,4-hexadiène. A titre de composés vinylaromatiques conviennent par exemple le styrène, l'ortho-, méta-, para-méthylstyrène, le mélange commercial "vinyle-toluène", le para-tertiobutylstyrène, les méthoxystyrènes, les chlorostyrènes, le vinylmésitylène, le divinylbenzène, le vinylnaphtalène.

15 [0074] Les copolymères peuvent contenir entre 99% et 20% en poids d'unités diéniques et entre 1% et 80% en poids d'unités vinylaromatiques. Les élastomères peuvent avoir toute microstructure qui est fonction des conditions de polymérisation utilisées, notamment de la présence ou non d'un agent modifiant et/ou randomisant et des quantités d'agent modifiant et/ou randomisant employées. Les élastomères peuvent par exemple être préparés en dispersion ou en solution ; ils peuvent être couplés et/ou étoilés ou encore fonctionnalisés avec un agent de couplage et/ou d'étoilage ou de fonctionnalisation. Pour un couplage à du noir de carbone, on peut citer par exemple des groupes fonctionnels comprenant une liaison C-Sn ou des groupes fonctionnels aminés tels que benzophénone par exemple ; pour un couplage à une charge inorganique renforçante telle que silice, on peut citer par exemple des groupes fonctionnels silanol ou polysiloxane ayant une extrémité silanol (tels que décrits par exemple dans FR 2 740 778 ou US 6 013 718), des groupes alkoxy silane (tels que décrits par exemple dans FR 2 765 882 ou US 5 977 238), des groupes carboxyliques (tels que décrits par exemple dans WO 01/92402 ou US 6 815 473, WO 2004/096865 ou US 2006/0089445) ou encore des groupes polyéthers (tels que décrits par exemple dans EP 1 127 909 ou US 6 503 973). Comme autres exemples d'élastomères

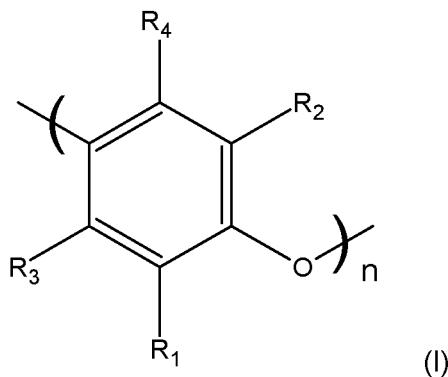
fonctionnalisés, on peut citer également des élastomères (tels que SBR, BR, NR ou IR) du type époxydés.

1.3. Résine PPE

[0075] La composition selon l'invention comprend une résine thermoplastique à base de 5 motifs polyphénylène éther éventuellement substitués (en abrégé « résine PPE »). Ce type de composé est décrit par exemple dans l'encyclopédie « Ullmann's encyclopédia of industrial chemistry » éditée par VCH, vol A 21, pages 605-614, 5e édition, 1992.

[0076] La résine PPE utile aux besoins de l'invention présente préférentiellement une température de transition vitreuse (Tg), mesurée par DSC selon la norme ASTM D3418 de 10 1999 comprise dans un domaine allant de 0 à 280°C, de préférence de 5 à 250°C et plus préférentiellement de 5 à 220°C. En dessous de 0°C, la résine PPE ne permet pas un décalage de Tg suffisant dans la composition la comprenant et au-dessus de 280°C, on peut rencontrer des problèmes de fabrication notamment pour obtenir un mélange homogène.

[0077] De préférence, la résine PPE est un composé comprenant majoritairement des 15 motifs polyphénylène de formule générale (I) :



dans laquelle :

- R1, R2, R3 et R4 représentent indépendamment les uns des autres des groupements identiques ou différents choisis parmi l'hydrogène ; les groupements hydroxy, alkoxy, 20 halogène, amino, alkylamino, dialkylamino ; les groupements hydrocarbonés comportant au moins 2 atomes de carbone, éventuellement interrompus par des hétéroatomes et éventuellement substitués ; R1 et R3 d'une part et R2 et R4 d'autre part peuvent former

ensemble avec les atomes de carbones auxquels ils se rattachent un ou plusieurs cycles accolés au cycle benzénique du composé de formule (I)

- n est un entier compris dans un domaine allant de 3 à 300.

[0078] Préférentiellement, R1, R2, R3 et R4 représentent indépendamment les uns des

5 autres des groupements identiques ou différents choisis parmi :

- l'hydrogène

- les groupements hydroxy, alkoxy, halogène, amino, alkylamino, dialkylamino,

- les groupements alkyles linéaire, ramifiés ou cycliques, comprenant de 1 à 25 atomes de carbone (de préférence de 2 à 18), éventuellement interrompus par des hétéroatomes 10 choisis parmi l'azote, l'oxygène et le soufre, et éventuellement substitués par des groupements hydroxy, alkoxy, amino, alkylamino, dialkylamino, ou halogène.

- les groupements aryles comprenant de 6 à 18 atomes de carbones (de préférence de 6 à 12), éventuellement substitués par des groupements hydroxy, alkoxy, amino, alkylamino, dialkylamino, alkyle, ou halogène.

15 **[0079]** Plus préférentiellement, R1, R2, R3 et R4 représentent indépendamment les uns des autres des groupements identiques ou différents choisis parmi :

- l'hydrogène

- les groupements hydroxy, alkoxy comportant de 1 à 6 atomes de carbone, halogène, amino, alkylamino comportant de 1 à 6 atomes de carbone, dialkylamino comportant de 2 à 20 12 atomes de carbone,

- les groupements alkyles linéaire, ramifiés ou cycliques, comprenant de 1 à 12 atomes de carbone (de préférence de 2 à 6), éventuellement interrompus par des hétéroatomes et éventuellement substitués par des groupements hydroxy, alkoxy comportant de 1 à 6 atomes de carbone, amino, alkylamino comportant de 1 à 6 atomes de carbone, 25 dialkylamino comportant de 2 à 12 atomes de carbone, ou halogène,

- les groupements aryles comprenant de 6 à 18 atomes de carbones (de préférence de 6 à 12), éventuellement substitués par des groupements hydroxy, alkoxy comportant de 1 à 6 atomes, amino, alkylamino comportant de 1 à 6 atomes, dialkylamino comportant de 2 à 12 atomes de carbone, alkyle comportant de 1 à 12 atomes de carbone, ou halogène.

5 **[0080]** Encore plus préférentiellement, R1 et R2 représentent un groupement alkyle et en particulier un groupe méthyle ; et R3 et R4 représentent des atomes d'hydrogène. Dans ce cas, la résine PPE est un poly(2,6-diméthyl-1,4-phénylène éther).

[0081] De manière préférentielle également, n est un entier compris dans un domaine allant de 3 à 50, plus préférentiellement de 5 à 30, de préférence de 6 à 20.

10 **[0082]** De préférence, la résine PPE est un composé comprenant à plus de 80% en poids, et plus préférentiellement encore à plus de 95% en poids, des motifs polyphénylène de formule générale (I).

[0083] A titre d'exemples, on peut citer le poly(2,6-diméthyl-1,4-phénylène éther) et notamment le « Noryl SA 120 » de la société Sabic ou le « Xylon S202 » de la société 15 Asahi Kasei.

[0084] De manière connue, les résines PPE ont des masses moléculaires moyennes en nombre (Mn) variables notamment d'environ 1000 à 45000 g/mol, le plus souvent de 15000 à 45000 g/mol, la Mn étant mesurée de manière connue de l'homme de l'art par SEC (encore nommée GPC, comme dans la référence US4588806, colonne 8). Pour les 20 besoins de l'invention on préfère pour la composition de l'invention une résine PPE possédant une masse Mn comprise dans un domaine variant de 10000 à 45000 g/mol, préférentiellement de 15000 à 40000 g/mol, et plus préférentiellement de 25000 à 40000 g/mol.

[0085] Préférentiellement, la valeur de l'indice de polydispersité Ip (rappel : $Ip = Mw/Mn$ 25 avec Mw masse moléculaire moyenne en poids et Mn masse moléculaire moyenne en nombre) de la résine PPE est inférieure ou égale à 5, plus préférentiellement inférieure ou égale à 3 et plus préférentiellement encore inférieure ou égale à 2.

[0086] Le taux de résine PPE dans la composition est préférentiellement compris dans un domaine allant de 1 à 50 pce, plus préférentiellement de 2 à 40 pce, plus préférentiellement encore de 2 à 30 pce et très préférentiellement de 2 à 20 pce.

1.4. Charge nanométrique ou renforçante

5 **[0087]** Le ou les élastomères et la résine PPE décrits précédemment sont suffisants à eux seuls pour que soit utilisable la bande de roulement selon l'invention. De manière préférentielle, la composition selon l'invention peut comprendre en outre une charge renforçante.

10 **[0088]** Lorsqu'une charge renforçante est utilisée, on peut utiliser tout type de charge habituellement utilisée pour la fabrication de pneumatiques, par exemple une charge organique telle que du noir de carbone, une charge inorganique telle que de la silice, ou encore un coupage de ces deux types de charge, notamment un coupage de noir de carbone et de silice. Préférentiellement pour les besoins de l'invention, la charge renforçante majoritaire pourra être de la silice, ou alternativement du noir de carbone.

15 **[0089]** Comme noirs de carbone conviennent tous les noirs de carbone conventionnellement utilisés dans les pneumatiques (noirs dits de grade pneumatique). Par exemple, on citera plus particulièrement les noirs de carbone renforçants des séries 100, 200 ou 300 (grades ASTM), comme par exemple les noirs N115, N134, N234, N326, N330, N339, N347, N375, ou encore, selon les applications visées, les noirs de séries plus 20 élevées (par exemple N660, N683, N772), voire même N990.

25 **[0090]** Par "charge inorganique renforçante", doit être entendu dans la présente demande, par définition, toute charge inorganique ou minérale (quelles que soient sa couleur et son origine (naturelle ou de synthèse), encore appelée charge "blanche", charge "claire" voire "charge non noire" ("non-black filler") par opposition au noir de carbone, capable de renforcer à elle seule, sans autre moyen qu'un agent de couplage intermédiaire, une composition de caoutchouc destinée à la fabrication de pneumatiques, en d'autres termes apte à remplacer, dans sa fonction de renforcement, un noir de carbone conventionnel de grade pneumatique ; une telle charge se caractérise généralement, de manière connue, par la présence de groupes hydroxyle (–OH) à sa surface.

[0091] L'état physique sous lequel se présente la charge inorganique renforçante est indifférent, que ce soit sous forme de poudre, de microperles, de granulés, de billes ou toute autre forme densifiée appropriée. Bien entendu on entend également par charge inorganique renforçante des mélanges de différentes charges inorganiques renforçantes, en 5 particulier de charges siliceuses et/ou alumineuses hautement dispersibles telles que décrites ci-après.

[0092] Comme charges inorganiques renforçantes conviennent notamment des charges minérales du type siliceux, en particulier de la silice (SiO_2), ou du type alumineuse, en particulier de l'alumine (Al_2O_3). La silice utilisée peut être toute silice renforçante connue 10 de l'homme du métier, notamment toute silice précipitée ou pyrogénée présentant une surface BET ainsi qu'une surface spécifique CTAB toutes deux inférieures à $450 \text{ m}^2/\text{g}$, de préférence de 30 à $400 \text{ m}^2/\text{g}$. A titres de silices précipitées hautement dispersibles (dites "HDS"), on citera par exemple les silices "Ultrasil" 7000 et "Ultrasil" 7005 de la société Degussa, les silices "Zeosil" 1165MP, 1135MP et 1115MP de la société Rhodia, la silice 15 "Hi-Sil" EZ150G de la société PPG, les silices "Zeopol" 8715, 8745 et 8755 de la Société Huber, les silices à haute surface spécifique telles que décrites dans la demande WO 03/16837.

[0093] Pour coupler la charge inorganique renforçante à l'élastomère, on peut par exemple utiliser de manière connue un agent de couplage (ou agent de liaison) au moins 20 bifonctionnel destiné à assurer une connexion suffisante, de nature chimique et/ou physique, entre la charge inorganique (surface de ses particules) et l'élastomère, en particulier des organosilanes ou des polyorganosiloxanes bifonctionnels.

[0094] Le taux volumique de charge renforçante, optionnelle, dans la composition (noir de carbone et/ou charge inorganique renforçante telle que silice) est compris dans un domaine 25 de 0 à 20%, ce qui correspond à un taux de 0 à 50 pce pour une composition sans plastifiant. Préférentiellement la composition comprend moins de 80 pce de charge renforçante (notamment entre 1 et 80 pce), de préférence moins de 60 pce (notamment entre 1 à 60 pce), plus préférentiellement un taux compris dans un domaine allant de 3 à 50 pce, mieux de 5 à 40 pce.

1.5. Plastifiants

[0095] Le ou les élastomères et la résine PPE décrits précédemment sont suffisants à eux seuls pour que soit utilisable la bande de roulement selon l'invention.

[0096] Ainsi, selon un mode de réalisation préférentiel de l'invention, la composition élastomère précédemment décrite ne comporte pas d'agent plastifiant de type huile ou résine thermoplastique autre que la résine PPE, ou, si elle en comporte, elle en comporte moins de 20 pce (notamment entre 0,5 et 20 pce), de préférence moins de 15 pce (notamment entre 0,5 et 15 pce), plus préférentiellement moins de 10 pce (notamment entre 0,5 et 10 pce), mieux, moins de 5 pce (notamment entre 0,5 et 5 pce). De manière préférentielle également la composition ne comprend pas d'agent plastifiant autre que la résine PPE. De manière connue de l'homme du métier, on appelle agent plastifiant une huile (ou huile plastifiante ou huile d'extension) ou une résine plastifiante dont la fonction est de faciliter la mise en œuvre de la bande de roulement, particulièrement son intégration au pneumatique par un abaissement du module et une augmentation du pouvoir tackifiant.

[0097] On peut utiliser toute huile, de préférence à caractère faiblement polaire, apte à étendre, plastifier des élastomères, notamment thermoplastiques. A température ambiante (23°C), ces huiles, plus ou moins visqueuses, sont des liquides (c'est-à-dire, pour rappel, des substances ayant la capacité de prendre à terme la forme de leur contenant), par opposition notamment à des résines ou des caoutchoucs qui sont par nature solides. On peut également utiliser tout type de résine plastifiante connue de l'homme du métier.

[0098] L'homme du métier saura, à la lumière de la description et des exemples de réalisation qui suivent, ajuster la quantité de plastifiant en fonction de l'élastomère TPE à blocs SBR et PS utilisé (comme indiqué précédemment) ; des conditions particulières d'usage du pneumatique muni de la bande de roulement, et notamment en fonction de l'objet pneumatique dans lequel elle est destinée à être utilisée.

1.6. Additifs divers

[0099] Le ou les élastomères thermoplastiques et la résine PPE décrits précédemment sont suffisants à eux seuls pour que soit utilisable la bande de roulement selon l'invention.

[00100] Toutefois, selon un mode de réalisation préférentiel de l'invention, la composition élastomère précédemment décrite peut comporter également, les divers additifs usuellement présents dans les bandes de roulements connues de l'homme du métier. On choisira par exemple un ou plusieurs additifs choisis parmi les agents de protection tels que antioxydants ou antiozonants, anti-UV, les divers agents de mise en œuvre ou autres stabilisants, ou encore les promoteurs aptes à favoriser l'adhésion au reste de la structure de l'objet pneumatique.

[00101] Egalement et à titre optionnel, la composition de la bande de roulement de l'invention peut contenir un système de réticulation connu de l'homme du métier, tel qu'un système de vulcanisation comprenant du soufre ou un agent donneur de soufre, et optionnellement, un ou plusieurs accélérateurs et/ ou activateurs de vulcanisation.

2. Préparation

[00102] Les compositions de bande de roulement pour le pneumatique selon l'invention sont fabriquées dans des mélangeurs appropriés, en utilisant deux phases de préparation successives bien connues de l'homme du métier: une première phase de travail ou malaxage thermo-mécanique (parfois qualifiée de phase "non-productive") à haute température, jusqu'à une température maximale comprise entre 110°C et 190°C, de préférence entre 130°C et 180°C, suivie d'une deuxième phase de travail mécanique (parfois qualifiée de phase "productive") à plus basse température, typiquement inférieure à 110°C, par exemple entre 60°C et 100°C, phase de finition au cours de laquelle est incorporé le système de réticulation ou vulcanisation; de telles phases ont été décrites par exemple dans les demandes EP-A-0501227, EP-A-0735088, EP-A-0810258, WO00/05300 ou WO00/05301. Les élastomères TPE à blocs SBR et PS et la résine PPE sont introduits lors de la première étape, directement sous leur forme commerciale, par exemple sous la forme de billes ou de granulés. Une alternative préférentielle peut être de préparer un mélange maître (masterbatch) comprenant les élastomères TPE à blocs SBR et PS et la résine PPE uniquement, ce mélange maître étant ensuite utilisé pour la préparation du mélange complet. De manière connue, ce mélange maître peut être préparé dans une extrudeuse bi-vis, à une température comprise entre 180°C et 280°C, par exemple à 230°C.

[00103] La bande de roulement pour le pneumatique selon l'invention est ensuite extrudée de façon classique, afin de réaliser le profilé. La bande de roulement est ensuite sculptée dans le moule de cuisson du pneumatique.

[00104] Cette bande de roulement peut-être montée sur un pneumatique de manière 5 classique, ledit pneumatique comprenant en plus de la bande de roulement selon l'invention, un sommet, deux flancs et deux bourrelets, une armature de carcasse ancrée aux deux bourrelets, et une armature de sommet.

EXEMPLES DE RÉALISATION DE L'INVENTION

[00105] Des compositions de bande de roulement pour pneumatique selon 10 l'invention ont été préparées comme indiqué précédemment.

Tests effectués au laboratoire sur les compositions

- Propriétés dynamiques

[00106] Les propriétés dynamiques G^* et $\tan(\delta)_{\max}$ sont mesurées sur un viscoanalyseur (MetraVib V A4000), selon la norme ASTM D 5992 - 96. On enregistre la 15 réponse d'un échantillon de composition vulcanisée (éprouvette cylindrique de 4 mm d'épaisseur et de 400 mm² de section), soumis à une sollicitation sinusoïdale en cisaillement simple alterné, à la fréquence de 10Hz, selon la norme ASTM D 1349 – 99, à une température de 40°C. On effectue un balayage en amplitude de déformation crête à crête de 0,1 à 50% (cycle aller), puis de 50% à 1 % (cycle retour). Les résultats exploités 20 sont le module complexe de cisaillement dynamique (G^*) et le facteur de perte ($\tan \delta$). Pour le cycle retour, on indique la valeur maximale de $\tan \delta$ observée ($\tan(\delta)_{\max}$), ainsi que l'écart de module complexe (DG^*) entre les valeurs à 0,1% et à 50% de déformation (effet Payne).

[00107] Pour la valeur de $\tan(\delta)_{\max}$ à 40°C, plus la valeur est basse, plus la 25 composition aura une hystérèse faible et donc une résistance au roulement faible. Pour plus de lisibilité les résultats seront indiqués selon la performance, en base 100, la valeur 100 étant attribuée au témoin. Un résultat inférieur à 100 indiquant une diminution de la

performance de résistance au roulement (augmentation de la valeur de $\tan(\delta)$ max à 40°C), et inversement, un résultat supérieur à 100, indiquera une augmentation de la performance (diminution de la valeur de $\tan(\delta)$ max à 40°C).

- Coefficient de frottement dynamique
- 5 **[00108]** Les mesures de coefficient de frottement dynamique ont été réalisées selon une méthode identique à celle décrite par L. Busse, A. Le Gal, et M. Küppel (Modelling of Dry and Wet Friction of Silica Filled Elastomers on Self-Affine Road Surfaces, Elastomere Friction, 2010, 51, p. 8). Les éprouvettes sont réalisées par moulage suivi d'une vulcanisation d'une éprouvette carrée (50mmx50mm) de 6 mm d'épaisseur. Après 10 fermeture du moule, celui-ci est placé dans une presse à plateaux chauffants à 150°C pendant 50 minutes à une pression de 16 bars. Le sol utilisé pour réaliser ces mesures est une carotte prélevée sur un sol routier réel en béton bitumineux de type BBTM (norme NF P 98-137). Pour éviter les phénomènes de démouillage et l'apparition de forces d'adhésion parasites entre le sol et le matériau, le système sol+éprouvette est immergé dans une 15 solution aqueuse à 5% d'un agent tensio-actif (Sinnozon – numéro CAS : 25155-30-0). La température de la solution aqueuse est régulée à l'aide d'un bain thermostatique. L'éprouvette est soumise à un mouvement de glissement en translation parallèlement au plan du sol. La vitesse de glissement V_g est fixée à 0.03 m/sec. La contrainte normale appliquée s_n est de 100 kPa. Ces conditions sont décrites ci-après par « conditions de sol 20 mouillé ». On mesure en continu la contrainte tangentielle s_t opposée au mouvement de l'éprouvette sur le sol. Le rapport entre la contrainte tangentielle s_t et la contrainte normale s_n donne le coefficient de frottement dynamique μ . Les valeurs indiquées dans le tableau ci-dessous sont les valeurs de coefficient de frottement dynamique, obtenues en régime permanent après stabilisation de la valeur de la contrainte tangentielle s_t .
- 25 **[00109]** Pour plus de lisibilité les résultats seront indiqués selon la performance, en base 100, la valeur 100 étant attribuée au témoin. Un résultat inférieur à 100 indiquant une diminution de la performance d'adhérence sur sol mouillé, et inversement, un résultat supérieur à 100, indiquera une augmentation de la performance d'adhérence sur sol mouillé.

Exemples

[00110] Une composition de bande de roulement de pneumatique conforme à l'invention (A2) a été préparée comme indiqué précédemment et comparée à deux compositions témoin : une composition de bande de roulement de pneumatique usuelle 5 (A0) et une composition sans Résine PPE (A1). Les compositions de ces bandes de roulement sont présentées dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1

Composition	A-0	A-1	A-2
BR (1)	15	0	0
SBR (2)	85	60	60
Elastomère TPE (3)	0	40	40
Résine PPE (4)	0	0	5
Noir de carbone (5)	5	5	5
Silice (6)	70	26	26
Agent de couplage (7)	6	2	2
Huile (8)	2	0	0
Résine (9)	15	0	0
Cire anti-ozone	1,5	1,5	1,5
Agent anti-oxydant (10)	2	2	2
DPG (11)	1,3	0,5	0,5
ZnO (12)	0,5	0,5	0,5
Acide stéarique (13)	2	2	2
CBS (14)	1,7	1,7	1,7
Soufre	1	1	1

- (1) BR avec 4% de motif 1,2 et 93% de motif 1,4-cis (Tg = -106°C) ;
 10 (2) SSBR solution (taux exprimés en SBR sec : 41% de styrène, 24 % des motifs polybutadiène en 1-2 et 50% des motifs polybutadiène en 1-4 trans (Tg = - 25°C) ;
 (3) Elastomère thermoplastique SOE « SOE L606 » de la société Asahi Kasei ;
 (4) Résine PPE: Poly(2,6-diméthyl-1,4-phénylène éther) « Xyron S202 A » de la société Asahi Kasei, Mn = 37000g/mol, Tg = 215°C ;
 15 (5) Noir de carbone N234 ;
 (6) Silice (« Zeosil 1165MP » de la société Rhodia) ;
 (7) agent de couplage TESTP (« Si69 » de la société Degussa) ;
 (8) Huile MES « Catenex SNR » de la société Shell ;
 (9) Résine C5/C9 « CrayValley Wingtack » de la société STS ;
 20 (10) N-1,3-diméthylbutyl-N-phénylparaphénylénediamine (« Santoflex 6-PPD » de la société Flexsys) ;
 (11) DPG = Diphenylguanidine (« Perkacit DPG » de la société Flexsys) ;
 (12) oxyde de zinc (grade industriel - société Umicore) ;
 (13) stéarine (« Pristerene » de la société Uniquema);
 25 (14) N-cyclohexyl-2-benzothiazyl-sulfénamide (« Santocure CBS » de la société Flexsys).

[00111] On peut noter dans ces compositions la possibilité de baisser le taux de charge renforçante et de plastifiant vis-à-vis de la composition témoin, grâce à l'utilisation d'élastomères TPE à blocs SBR et PS en coupage avec l'élastomère diénique dans la 5 composition de la bande de roulement.

[00112] Les performances de l'invention ont été évaluées au laboratoire, et les résultats sont présentés au tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2

Composition	A-0	A-1	A-2
Performance hystérèse (base 100)	52	100	100
Performance adhérence sur sol mouillé (base 100)	112	100	106

[00113] Les résultats présentés au tableau 2 mettent en évidence que les 10 compositions selon l'invention permettent de remplacer une partie de l'élastomère diénique par un TPE à blocs SBR et PS, et, en présence de la résine PPE, permettent une amélioration notable de l'équilibre des performances qu'on peut attendre en résistance au roulement et en freinage sur sol mouillé. Par ailleurs, il est très surprenant au vu de l'état de la technique, que le TPE à blocs SBR et PS en coupage avec un élastomère diénique, 15 permettent de diminuer notamment la quantité de charge et de plastifiant dans la composition de la bande de roulement, permettant ainsi une économie de moyen et une facilité de mise en œuvre.

REVENDICATIONS

1. Pneumatique comprenant une bande de roulement, un sommet avec une armature de sommet, deux flancs, deux bourrelets, une armature de carcasse ancrée aux deux bourrelets et s'étendant d'un flanc à l'autre, caractérisé en ce que la bande de roulement comprend une composition à base d'au moins un élastomère diénique, à un taux compris entre 35 et 99 pce (parties en poids pour cent parties d'élastomère), un élastomère thermoplastique, à un taux compris entre 1 et 65 pce, et une résine thermoplastique comprenant des motifs polyphénylène éther éventuellement substitués, ledit élastomère thermoplastique étant un copolymère bloc comprenant au moins un bloc élastomère de type copolymère statistique butadiène-styrène éventuellement hydrogéné et au moins un bloc thermoplastique de type styrénique.
- 15 2. Pneumatique selon la revendication 1, dans lequel la masse moléculaire moyenne en nombre de l'élastomère thermoplastique est comprise entre 30 000 et 500 000 g/mol.
3. Pneumatique selon l'une des revendications 1 ou 2 dans lequel le ou les blocs élastomères du copolymère bloc sont choisis parmi les élastomères ayant une température 20 de transition vitreuse inférieure à 25°C.
4. Pneumatique selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel le ou les blocs élastomères SBR ont une teneur en styrène comprise dans un domaine allant de 10 à 60%.
- 25 5. Pneumatique selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel le ou les blocs élastomères SBR ont une teneur en liaisons -1,2 pour la partie butadiénique comprise dans un domaine allant de 4% à 75% molaire, et une teneur en liaisons -1,4 comprise dans un domaine allant de 20% et 96% molaire.

6. Pneumatique selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel le ou les blocs élastomères SBR sont hydrogénés de telle manière qu'une proportion allant de 25 à 100 % molaire des doubles liaisons dans la portion butadiène sont hydrogénées.
- 5 7. Pneumatique selon la revendication 6 dans lequel le ou les blocs élastomères SBR sont hydrogénés de telle manière qu'une proportion allant de 50 à 100 % molaire, et de préférence de 80 à 100 % molaire des doubles liaisons dans la portion butadiène sont hydrogénées.
- 10 8. Pneumatique selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel le ou les blocs thermoplastiques styréniques du copolymère bloc sont choisis parmi les polymères ayant une température de transition vitreuse supérieure à 80°C, et, dans le cas d'un bloc thermoplastique semi cristallin, une température de fusion supérieure à 80°C.
- 15 9. Pneumatique selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel la fraction de bloc thermoplastique styrénique dans le copolymère bloc est comprise dans un domaine allant de 5 à 70 %.
10. Pneumatique selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel le ou 20 les blocs thermoplastiques du copolymère bloc sont choisis parmi les polystyrènes.
11. Pneumatique selon la revendication précédente dans lequel le ou les blocs thermoplastiques du copolymère bloc sont choisis parmi les polystyrènes obtenus à partir de monomères styréniques choisis dans le groupe constitué par le styrène non substitué, les 25 styrènes substitués et leurs mélanges.
12. Pneumatique selon la revendication précédente dans lequel le ou les blocs thermoplastiques du copolymère bloc sont choisis parmi les polystyrènes obtenus à partir de monomères styréniques choisis dans le groupe constitué par le styrène non substitué, les 30 méthylstyrènes, le para-tertio-butylstyrène, les chlorostyrènes, les bromostyrènes, les fluorostyrènes, le para-hydroxy-styrène, et les mélanges de ces derniers.

13. Pneumatique selon la revendication précédente dans lequel le ou les blocs thermoplastiques du copolymère bloc sont choisis parmi les polystyrènes obtenus à partir de monomères styréniques choisis dans le groupe constitué par le styrène non substitué, l'o-méthylstyrène, le m-méthylstyrène, le p-méthylstyrène, l'alpha-méthylstyrène, l'alpha-5 2-diméthylstyrène, l'alpha-4-diméthylstyrène, le diphenyléthylène, le para-tertiobutylstyrène, l'o-chlorostyrène, le m-chlorostyrène, le p-chlorostyrène, le 2,4-dichlorostyrène, le 2,6-dichlorostyrène, le 2,4,6-trichlorostyrène, l'o-bromostyrène, le m-bromostyrène, le p-bromostyrène, le 2,4-dibromostyrène, le 2,6-dibromostyrène, le 2,4,6-tribromostyrène, l'o-fluorostyrène, le m-fluorostyrène, le p-fluorostyrène, le 2,4-difluorostyrène, le 2,6-difluorostyrène, le 2,4,6-trifluorostyrène, le para-hydroxy-styrène, et les mélanges de ces derniers.
14. Pneumatique selon la revendication précédente dans lequel le ou les blocs thermoplastiques du copolymère bloc sont obtenus à partir de polystyrène non substitué.
15. Pneumatique selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel l'élastomère diénique est choisi dans le groupe constitué par les élastomères diéniques essentiellement insaturés, et les mélanges de ces élastomères.
- 20 16. Pneumatique selon la revendication 15, dans lequel l'élastomère diénique est choisi dans le groupe constitué par les homopolymères obtenus par polymérisation d'un monomère diène conjugué ayant de 4 à 12 atomes de carbone, les copolymères obtenus par copolymérisation d'un ou plusieurs diènes conjugués entre eux ou avec un ou plusieurs composés vinyle aromatique ayant de 8 à 20 atomes de carbone, et les mélanges de ces 25 derniers.
- 30 17. Pneumatique selon la revendication 16, dans lequel l'élastomère diénique est choisi dans le groupe constitué par les polybutadiènes, les polyisoprènes de synthèse, le caoutchouc naturel, les copolymères de butadiène, les copolymères d'isoprène et les mélanges de ces élastomères.

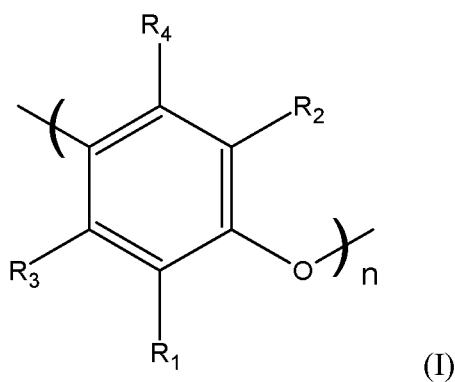
18. Pneumatique selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le taux d'élastomère diénique est compris dans un domaine allant de 40 à 90 pce et le taux d'élastomère thermoplastique est compris dans un domaine allant de 10 à 60 pce.

5 19. Pneumatique selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le taux d'élastomère diénique est compris dans un domaine allant de 50 à 80 pce et le taux d'élastomère thermoplastique est compris dans un domaine allant de 20 à 50 pce.

10 20. Pneumatique selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le taux d'élastomère diénique est compris dans un domaine allant de 55 à 70 pce et le taux d'élastomère thermoplastique est compris dans un domaine allant de 30 à 45 pce.

15 21. Pneumatique selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la résine thermoplastique à base de motifs polyphénylène éther éventuellement substitués présente une température de transition vitreuse (Tg), mesurée par DSC selon la norme ASTM D3418 de 1999, comprise dans un domaine allant de 0 à 280°C, de préférence de 5 à 250°C.

20 22. Pneumatique selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la résine thermoplastique à base de motifs polyphénylène éther éventuellement substitués est un composé comprenant majoritairement des motifs polyphénylène de formule générale (I) :



dans laquelle :

25 - R1, R2, R3 et R4 représentent indépendamment les uns des autres des groupements identiques ou différents choisis parmi les groupements hydrogène, hydroxy, alkoxy,

halogène, amino, alkylamino, dialkylamino ou les groupements hydrocarbonés comportant au moins 2 atomes de carbone, éventuellement interrompus par des hétéroatomes et éventuellement substitués ; R1 et R3 d'une part et R2 et R4 d'autre part pouvant former ensemble avec les atomes de carbones auxquels ils se rattachent un ou plusieurs cycles accolés au cycle benzénique du composé de formule (I) ,
5 - n est un entier compris dans un domaine allant de 3 à 300.

23. Pneumatique selon la revendication 22, dans lequel la résine thermoplastique à base de motifs polyphénylène éther éventuellement substitués est un composé comprenant 10 majoritairement des motifs polyphénylène de formule générale (I) dans laquelle R1, R2, R3 et R4 représentent indépendamment les uns des autres des groupements identiques ou différents choisis parmi :
- l'hydrogène,
- les groupements hydroxy, alkoxy, halogène, amino, alkylamino, dialkylamino,
15 - les groupements alkyles linéaire, ramifiés ou cycliques, comprenant de 1 à 25 atomes de carbone (de préférence de 2 à 18), éventuellement interrompus par des hétéroatomes choisis parmi l'azote, l'oxygène et le soufre, et éventuellement substitués par des groupements hydroxy, alkoxy, amino, alkylamino, dialkylamino, ou halogène,
- les groupements aryles comprenant de 6 à 18 atomes de carbones (de préférence de 6 à 20 12), éventuellement substitués par des groupements hydroxy, alkoxy, amino, alkylamino, dialkylamino, alkyle, ou halogène.

24. Pneumatique selon l'une quelconque des revendications 22 ou 23, dans lequel la résine thermoplastique à base de motifs polyphénylène éther éventuellement substitués est un 25 composé comprenant majoritairement des motifs polyphénylène de formule générale (I) dans laquelle R1, R2, R3 et R4 représentent indépendamment les uns des autres des groupements identiques ou différents choisis parmi :
- l'hydrogène,
- les groupements hydroxy, alkoxy comportant de 1 à 6 atomes de carbone, halogène,
30 amino, alkylamino comportant de 1 à 6 atomes de carbone, dialkylamino comportant de 2 à 12 atomes de carbone,

- les groupements alkyles linéaire, ramifiés ou cycliques, comprenant de 1 à 12 atomes de carbone (de préférence de 2 à 6), éventuellement interrompus par des hétéroatomes et éventuellement substitués par des groupements hydroxy, alkoxy comportant de 1 à 6 atomes de carbone, amino, alkylamino comportant de 1 à 6 atomes de carbone,
- 5 dialkylamino comportant de 2 à 12 atomes de carbone, ou halogène,
- les groupements aryles comprenant de 6 à 18 atomes de carbones (de préférence de 6 à 12), éventuellement substitués par des groupements hydroxy, alkoxy comportant de 1 à 6 atomes, amino, alkylamino comportant de 1 à 6 atomes, dialkylamino comportant de 2 à 12 atomes de carbone, alkyle comportant de 1 à 12 atomes de carbone, ou halogène.

10

- 25. Pneumatique selon l'une quelconque des revendications 22 à 24, dans lequel R1 et R2 représentent un groupement alkyle et en particulier un groupe méthyle ; et R3 et R4 représentent des atomes d'hydrogène.
- 15 26. Pneumatique selon l'une quelconque des revendications 22 à 25, dans lequel la résine thermoplastique à base de motifs polyphénylène éther éventuellement substitués est un composé comprenant majoritairement des motifs polyphénylène de formule générale (I) dans laquelle n est un entier compris dans un domaine allant de 3 à 50, de préférence de 5 à 30, mieux de 6 à 20.

20

- 27. Pneumatique selon l'une quelconque des revendications 22 à 26, dans lequel la résine thermoplastique à base de motifs polyphénylène éther éventuellement substitués est un composé comprenant à plus de 80% en poids, de préférence à plus de 95% en poids, des motifs polyphénylène de formule générale (I).

25

- 28. Pneumatique selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le taux de ladite résine thermoplastique à base de motifs polyphénylène éther éventuellement substitués est compris dans un domaine allant de 1 à 50 pce, de préférence de 2 à 40 pce.
- 30 29. Pneumatique selon la revendication 28, dans lequel le taux de ladite résine thermoplastique à base de motifs polyphénylène éther éventuellement substitués est compris dans un domaine allant de 2 à 30 pce, de préférence de 2 à 20 pce.

30. Pneumatique selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la composition de la bande de roulement comprend en outre de la charge renforçante, à un taux inférieur à 80 pce, de préférence inférieur à 60 pce.

5

31. Pneumatique selon la revendication précédente, dans lequel le taux de charge renforçante est de 3 à 50 pce, de préférence de 5 à 40 pce.

32. Pneumatique selon l'une quelconque des revendications 30 ou 31, dans lequel la charge renforçante est du noir de carbone et/ou de la silice.

10 33. Pneumatique selon l'une quelconque des revendications 30 à 32, dans lequel la charge renforçante majoritaire est de la silice.

15 34. Pneumatique selon l'une quelconque des revendications 30 à 32, dans lequel la charge renforçante majoritaire est du noir de carbone.

20 35. Pneumatique selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la composition de la bande de roulement ne comprend pas de système plastifiant autre que la résine thermoplastique à base de motifs polyphénylène éther, ou en comprend avec un taux total de plastifiant inférieur à 20 pce, de préférence inférieur à 15 pce.

36. Pneumatique selon la revendication précédente, dans lequel la composition de la bande de roulement comprend en outre un système de réticulation.

25

**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

 établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche
N° d'enregistrement
nationalFA 811265
FR 1555570

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
X	US 2004/151933 A1 (AJBANI MANOJ [US] ET AL) 5 août 2004 (2004-08-05)	1,6,10, 11, 14-16, 18-20	C08L9/06 C08L53/02 C08L71/12 C08K3/36 C08K3/04 B60C1/00
A	* alinéa [0016] ; revendications 1-3 *	2-5,12, 13,21-36	
A	----- US 2005/277736 A1 (AJBANI MANOJ [US] ET AL) 15 décembre 2005 (2005-12-15) * le document en entier *	1-36	
A	----- WO 2012/152686 A1 (MICHELIN & CIE [FR] ; MICHELIN RECH TECH [CH] ; ABAD VINCENT [FR] ; CUSTO) 15 novembre 2012 (2012-11-15) * le document en entier *	1-36	
A	----- EP 2 022 827 A1 (ASAHI KASEI CHEMICALS CORP [JP]) 11 février 2009 (2009-02-11) * le document en entier *	1-36	
	-----		B60C C08L
1		Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
		19 avril 2016	Höfler, Thomas
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS			
X : particulièrement pertinent à lui seul			
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie			
A : arrière-plan technologique			
O : divulgation non-écrite			
P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention			
E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.			
D : cité dans la demande			
L : cité pour d'autres raisons			
& : membre de la même famille, document correspondant			

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1555570 FA 811265

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **19-04-2016**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
US 2004151933	A1	05-08-2004	AUCUN		
US 2005277736	A1	15-12-2005	AUCUN		
WO 2012152686	A1	15-11-2012	CN 103534102 A EP 2707232 A1 FR 2975044 A1 JP 2014520017 A US 2014076473 A1 WO 2012152686 A1		22-01-2014 19-03-2014 16-11-2012 21-08-2014 20-03-2014 15-11-2012
EP 2022827	A1	11-02-2009	CN 101437899 A EP 2022827 A1 EP 2123717 A1 US 2009212264 A1 US 2009283724 A1 WO 2007132504 A1		20-05-2009 11-02-2009 25-11-2009 27-08-2009 19-11-2009 22-11-2007